

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	27 janvier 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	27 janvier 2003
	Numéro de la résolution	CM03 0057

Article 43.004 **Dépôt du rapport de consultation de l'Office de consultation publique et adoption du Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Pierre (no 648) (02-236)**

VU la résolution CM02 0946 de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2002 adoptant comme projet de règlement P-02-236 le « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Pierre (no 648) »;

ATTENDU qu'une consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal le 18 décembre 2002 au Centre Fernand Laplaine;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2003, par sa résolution CE03 0072,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- 1- de prendre acte du rapport de consultation publique de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 décembre 2002 par l'Office de consultation publique de Montréal et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter le règlement no 02-236 intitulé « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Pierre (no 648) », de manière à remplacer l'aire d'affectation « Institutionnelle et administrative » P02-03, située à l'intersection de la rue des Érables et de l'avenue Duranceau, par une aire d'affectation « résidentielle » H02-06.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE

1022829008

-

Jacqueline LEDUC

Greffière